Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902803-20251210-DCM2025_6_12-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Conseillers municipaux présents : ARNAUD Véronique, DESAINTJAN Evelyne, FAUCHARD Maïwenn, GOURITIN Marie-Laure, HOARAU Christine, KERSPERN Jean-Claude, LABIGNE Sylvie, LE MOIGNE Yves, LE PENNEC Dominique, LE SONN Michel, PIERROT Mathieu, SOULAIMANA Hamissi.
RIOU Marie-Pierre est arrivée en séance à 20h00.
Procurations : LAGADIC Matéo à LE PENNEC Dominique, LANDIER Morgan à FAUCHARD Maïwenn, MENU Marie-Hélène à GOURITIN Marie-Laure, RIOU Marie-Pierre à ARNAUD Véronique.
Absents : GALK-PORSMOGUER Myriam, ROSPART Olivier.
Secrétaire de séance : ARNAUD Véronique.

N° 2025-6-12 - ACQUISITION DE TROIS PARCELLES RUE DE LUZEOC

Afin d'assurer la continuité de la sécurité des piétons et cyclistes qui empruntent le chemin doux, la commune souhaite acquérir trois parcelles issues du bornage établi par le cabinet de géomètre expert ROUX&JANKOWSKI le 24 octobre dernier, à savoir :
- AB 436 pour une contenance de 18ca, appartenant à M. et Mme Thomas CARIOU ;
- AB 437 pour une contenance de 12ca, appartenant à M. et Mme Marc LABAT ;
- AB 440 pour une contenance de 39ca, appartenant à HLM d'Armorique.

L'acquisition de ces trois parcelles dans le virage de la rue de Luzéoc permettrait de créer un espace dédié aux piétons et cyclistes entre la fin du trottoir de la rue de Luzéoc et l'entrée du chemin doux. Ces cessions interviendraient au prix d'1 €/m².
Madame la Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer les actes notariés correspondants, et tout document se rapportant au dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section AB, numéros 436, 437 et 440 rue de Luzéoc au prix de 1 € le m².
- DIT que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune.
- AUTORISE la Maire à signer les actes notariés correspondants, et tout document afférent à ce dossier.

La Maire,
Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

